



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

15102

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE
UNIDO/IO
le 19 novembre 1985
FRANÇAIS

PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT POUR
L'INDUSTRIE DU CUIR ET DES PRODUITS EN CUIR
EN AFRIQUE

RP/RAF/85/610

Niger.

Le secteur de l'industrie du cuir et
des produits en cuir:

NIGER *

Etabli pour le Gouvernement de la République du Niger
par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

D'après les travaux de Magne Nestvold
consultant spécialiste de l'industrie du cuir

37

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle

NOTES EXPLICATIVES

La valeur du Franc CFA au Niger lors de la présente mission, août 1985, était:

\$US 1 = 355 Francs CFA

ABBREVIATIONS

BDRN:	Banque de Développement de la République du Niger
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA:	Franc Communauté Financière Africaine
FRIDA:	Fund for Research and Investment for the Development of Africa Ltd.(UK)
MDR:	Ministère du Développement Rural
ONUDI:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEN:	Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNCP:	Société Nigérienne de Collecte des Cuirs et Peaux
SONITAN:	Société Nigérienne de Tannage
SOTAPO:	Société de Tannerie Potey

RESUME

La population animale au Niger est une des majeures ressources naturelles du pays. La disponibilité potentielle de cuirs bovins est notable, mais il n'y a presque pas de tannage au Niger. L'utilisation des peaux de mouton pour la fabrication de cuir tanné est assez limitée. Cependant environ 50 pour cent des peaux de chèvre disponibles sont tannées dans le pays jusqu'à l'état du stain et du wet-blue, pour l'exportation. La majorité du reste est exportée à l'état brut.

Il existe une seule tannerie industrielle au Niger, la tannerie SONITAN à Maradi, ayant une production annuelle d'environ 900,000 peaux de chèvre. Une petite tannerie auprès du Centre des Métiers d'Art à Niamey a une production limitée. Des unités de tannage traditionnel sont réparties sur plusieurs villes du pays. On estime leur production annuelle totale à environ 100,000 peaux de moutons.

Aucune usine de chaussures n'opère actuellement au Niger, après la fermeture récente de l'usine BATA. La fabrication d'autres articles en cuir est cependant relativement bien développée.

Une recommandation est donnée concernant l'exécution d'un projet d'assistance technique par l'ONUDI ayant pour but l'amélioration des activités de tannage et de finissage du cuir à la petite tannerie existant auprès du Centre des Métiers d'Art à Niamey. L'extension projetée de la tannerie SONITAN à Maradi sera d'une grande importance pour le développement du secteur cuir du pays tout entier et doit obtenir l'appui approprié.

Le projet en consideration pour l'implantation d'une nouvelle tannerie à Niamey mérite d'être considéré avec attention.

Une autre recommandation donnée indique l'intérêt prioritaire que mérite la mise en opération urgent de l'atelier de maroquinerie du Centre des Métiers d'Art à Maradi, actuellement désœuvré.

L'évaluation systematique et coordonnée des données et de la documentation disponibles traitant des aspects variés du secteur cuir, contribuera d'une manière significative au but qui est d'assurer un développement intégré de ce secteur industriel spécifique.

TABLE DES MATIERES

	PAGE
NOTES EXPLICATIVES	2
RESUME	3
TABLE DES MATIERES avec listing des ANNEXES	4
INTRODUCTION	6
I. ACTIVITIES	6
II. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR	7
A. Volume des troupeaux	7
B. Cuirs et peaux bruts	7
C. Secteur de l'industrie du cuir	10
D. Fabrication de chaussures	10
E. Manufacture d'articles de maroquinerie	13
III. PROBLEMES DU SECTEUR	14
A. Matières premières	14
B. Secteur de l'industrie du cuir	15
C. Fabrication de chaussures	15
D. Secteur de la maroquinerie	16
IV. RECOMMANDATIONS	16
A. Matières premières	16
B. Secteur de l'industrie du cuir	16
C. Fabrication de chaussures en cuir	17
D. Secteur de la maroquinerie	17
E. Pour le secteur en général	17

ANNEXES

- I. DESCRIPTION DU POSTE
- II. A. Volume des troupeaux au Niger
B. Production de cuirs et peaux estimée
- III. CONDITIONNEMENT DES CUIRS ET PEAUX, PAR CATEGORIE ET DEPARTEMENT
- IV. ABATTAGE CONTROLES, NOMBRE DE TETES PAR DEPARTEMENT
- V. EXPORTATION ET VENTES LOCALES DE CUIRS ET PEAUX BRUTS
- VI. PRIX DES CUIRS ET PEAUX BRUTS A L'EXPORTATION
- VII. CHIFFRES MOYENS POUR L'ANNEE 1984 (CUIRS ET PEAUX BRUTS)
- VIII. PROJET PROPOSE: TANNERIE PILOTE DE DEMONSTRATION
- IX. LISTE DES PERSONNES CONTACTEES AU NIGER

INTRODUCTION

Dans le cadre d'un projet régional, RP/RAF/85/610, Programme intégré de développement pour l'industrie du cuir et des articles en cuir dans des pays africains sélectionnés (un projet dans la région africaine), un consultant spécialiste de l'industrie du cuir a entrepris une mission, d'une durée totale de six semaines, aux pays suivants en Afrique de l'Ouest francophone: Mali, Burkina Faso, et Niger. La visite du consultant au Niger a eu lieu entre le 15 août et le 28 août 1985. La description de poste, reproduite en Annexe I, donne des renseignements sur le but du projet, sur les attributions du consultant ainsi que des renseignements complémentaires sur le projet régional.

I. ACTIVITES

Au Niger un programme de visites et de contacts essentiels pour le consultant a été préparé et organisé par le Conseiller Technique Principal de l'ONUDI auprès de l'OPEN, Monsieur Jean-Robert Teurlings, en étroite coopération avec le Secrétaire Général de l'OPEN, Monsieur Iro Lawoli, et avec la participation de l'homologue direct du consultant, Monsieur Armand Tutin, Conseiller auprès de l'OPEN.

En plus des visites aux bureaux gouvernementaux compétants et aux organisations officielles à Niamey, des visites ont été organisées à des usines et des ateliers du secteur à Niamey, à Maradi et à Zinder, permettant au consultant d'obtenir des impressions directes et d'avoir des contacts directs avec des personnes clés dans le secteur cuir et produits en cuir.

Une visite à la Station Sahélienne Experimentale de l'Elevage (bovin) à Toukounous (à 220 kms au nord de Niamey) et une autre visite au Centre Experimental d'Elevage (Caprin) près de Maradi ont complétement d'une façon fascinante les impressions sur l'important facteur économique que constitue le secteur de l'elevage au Niger.

II. SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR

A. Volume des troupeaux

La population animale au Niger ne peut qu'être estimée, vu les mouvements fréquents du cheptel d'un pays à l'autre de la région; des chiffres sur celle-ci sont donc très difficiles à établir.

Le cheptel bovin peut être assez bien contrôlé car toutes les espèces bovines doivent être vaccinées une fois l'année. Les chiffres donnés concernant le cheptel ovin et le cheptel caprin ne sont, cependant, que des estimations approximatives.

Les chiffres publiés par la FAO, pour l'année 1983, sont les suivants:
(Voir Annexe II.A)

3.5 millions de bovins
3.5 millions d'ovins et
7.5 millions de caprins

En plus, il y a à peu près 400,000 camelins au Niger.

B. Cuirs et peaux bruts

D'après la Direction de l'Elevage à Niamey, les chiffres relatifs aux cuirs et peaux disponibles, pour l'année 1984, sont les suivants: (v. Annexe II.B)

Cuirs bovins	320,000
Peaux de mouton	943,000
Peaux de chèvre	1,837,000

La répartition de ces cuirs et peaux sur les départements du pays est reproduite à l'Annexe III.

Les abattages contrôlés sont ceux effectués dans les quatre abattoirs nationaux (à Niamey, Maradi, Tahoua et à Zinder) ainsi que dans les nombreux abattoirs de brousse visités lors de chaque marché par un agent du service de l'élevage. Les tableaux 1, 2 et 3 de l'Annexe IV donnent les chiffres sur

les abattages contrôlés pour les années 1980 - 1984, pour bovins, ovins et caprins, respectivement. Les abattages contrôlés représentent près de 34 pour cent du total des abattages estimés pour chaque catégorie indiquée.

Les données statistiques établies par la Société Nigérienne de Collecte des Cuirs et Peaux, SNCP, pour l'année 1984, relatives à l'exportation et aux ventes locales de cuirs et peaux bruts sont les suivantes: (en 1000 unités, Annexe V)

	Exportation	Ventes locales	Total
Cuirs bovins	47	--	47
Peaux de mouton	265	--	265
Peaux de chèvre	547	815	1,362

La différence entre les chiffres aux Annexes III et V respectivement, pour l'année 1984, montre bien que des quantités significatives de cuirs et peaux ne peuvent pas être clairement identifiées, à savoir dans les quantités suivantes: (en 1000 unités)

	Production	Exportations plus Ventes locales	Différence
Cuirs bovins	320	47	273
Peaux de mouton	943	265	678
Peaux de chèvre	1,837	1,362	474

Cependant, si on prend la moyenne des chiffres respectifs donnés pour les cinq années, soit de 1980 à 1984, on obtient les résultats suivants: (en 1000 unités)

	Production	Exportations plus Ventes locales	Différence
Cuirs bovins	238.1	43.0	195.1
Peaux de mouton	690.6	271.4	419.2
Peaux de chèvre	1,605.3	1,653.9	- 48.6

Dans le cas de peaux de chèvre la différence constatée ne peut être considérée d'importance. Pour les peaux de mouton il est évident que l'utilisation menagère de celles-ci séchées, mais non-tannées, peut expliquer, au moins partiellement, la différence constatée de plus de 400,000 peaux par an (en moyenne).

Il est cependant assez difficile d'expliquer la différence d'environ 200,000 cuirs bovins, vu que le tannage local de ceux-ci est pratiquement inexistant (seules des quantités limitées sont tannées par les tanneurs artisanaux traditionnels). C'est donc réaliste de considérer les facteurs suivants comme ayant une influence considérable:

1. Un phénomène qui ajoute à la faiblesse du ramassage des cuirs bovins au Niger est la consommation alimentaire des bovins au Nigéria et au Ghana. Pour cette raison de nombreux cuirs ne peuvent plus être collectés.
2. Un autre phénomène est la présence dans la région nord du Nigéria, non loin de la frontière avec le Niger, de tanneries industrielles utilisant des cuirs bovins comme matière première. (Il n'y a cependant pas de statistiques disponibles pour confirmer ces suppositions).

Des abattoirs modernes existent à Niamey, à Zinder, à Tahoua et à Maradi (où un nouveau abattoir est en construction et sera mis en opération vers la fin de 1985). Il y a aussi un nombre assez grand d'abattoirs de brousse et des lieux de séchage répandus sur tout le territoire.

Une législation a été introduite sur les opérations concernant la dépouille et le traitement des cuirs et peaux ainsi que leur séchage. Une école de cuirs et peaux qui s'occupe de la formation des spécialistes dans la dépouille et la conservation de cuirs et peaux bruts existe. Des pertes occasionées par un traitement inadéquat et par un séchage incorrect sont très importantes, surtout dans les régions rurales où des techniques modernes de conservation ne s'appliquent que bien rarement.

La SNCP tient officiellement le monopole pour la collecte et la conservation de tous les cuirs et peaux disponibles dans tout le pays. A présent, cette situation est cependant en reconsidération. Cinq sociétés plus petites ont déjà, officieusement, la permission de participer au commerce de cuirs et peaux bruts. Jusqu'à présent, cependant, le volume du négoce de cuirs et peaux bruts entrepris par ces nouvelles sociétés n'est pas connu.

On s'attend à une augmentation notable des prix des cuirs et peaux bruts sur le marché local qui résultera de cette réorganisation. Les prix des cuirs et peaux bruts obtenus à l'exportation, sont détaillés aux Annexes VI et VII.

Un phénomène à noter est le suivant: Depuis la prohibition d'exportation directe de cuirs et peaux bruts du Nigéria, le transit venant de ce pays, en passant par Niamey, vers l'Europe, est estimé à environ un million de petites peaux par an.

C. Secteur de l'industrie du cuir

1. Il existe une seule tannerie industrielle au Niger, à savoir, la Société Nigérienne de Tannage, SONITAN, à Maradi, située à 650 kms à l'est de Niamey. Cette tannerie, établie en 1969, est bien organisée et bien équipée dans son département de tannage, tandis que le département de finissage n'a que très peu d'équipement spécialisé. La production est spécialisée en tannage des peaux de chèvre au chrome.

Seules de très petites quantités de peaux de mouton sont apprêtées. Les cuirs bovins ne sont pas tannés à SONITAN. La tannerie emploie 94 personnes.

La production annuelle actuelle est d'environ 900,000 peaux de chèvre, de cela environ 600,000 peaux en stain et environ 300,000 peaux à l'état bleu humide (wet-blue). Les peaux en stain sont exportées par avion, les peaux wet-blue par bateau. La production de cuirs finis est très limitée, n'excédant pas 5 pour cent de la production totale annuelle. Il n'y a évidemment pas de problèmes quant à l'importation et à l'utilisation de produits chimiques pour la tannerie, ou aux pièces de rechange de l'équipement. Les peaux de chèvre en brut sont fournies par la SNCP. Dans la tannerie même le triage des peaux se fait par tailles (larges, moyennes, petites), ainsi que par des selections différentes pour chaque catégorie de taille. Cependant, le pourcentage des selections de meilleure qualité est très limité. La plupart des peaux se classifie dans les catégories trois ou quatre, et plus bas.

Le tannage au chrome s'effectue de façon moderne, celui-ci se terminant à une température jusqu'au + 48 ° C. Ceci résulte en un bain résiduel contenant seulement une faible quantité de chrome non-utilisé, ce qui est très important aussi du point de vue économique que du point de vue de l'environnement. La tannerie dispose d'un système de lagunage pour le traitement des eaux usées. Cependant l'efficacité de ce système ne put être vérifiée. Deux techniciens nationaux bien formés comme spécialistes dans l'industrie de tannage, sont en charge de la production de SONITAN.

La société est une entreprise privée ayant comme propriétaire principal une société française. Le directeur général de la SONITAN est un français. La SONITAN a élaboré des plans détaillés pour expandre ses activités afin de pouvoir aussi inclure un département de finissage bien équipé. Pour les raisons financières cette expansion n'a cependant pas pu être exécuté jusqu'à présent.

2. A Zinder, à 250 kms à l'est de Maradi, une autre tannerie, la Société de Tannerie Potey, SOTAPO, a fonctionné de 1968 à 1982, produisant du cuir tanné de bovins et des peaux de petits ruminants. En 1982 la fermeture de l'usine fut décidée. Les bâtiments de la tannerie, situés près de l'abattoir de Zinder, furent achetés par la SNCP. Les locaux sont maintenant utilisés pour le traitement et le stockage de cuirs et peaux bruts. SONITAN a acheté les machines de la tannerie.

Le manque d'un approvisionnement régulier d'eau dans la zone de Zinder fut une des raisons principales pour la fermeture de la tannerie SOTAPO.

3. Une petite tannerie existe au Centre des Métiers d'Art à Niamey produisant du cuir tanné au végétal/synthétique, utilisant des peaux de mouton et des peaux de reptile. Le cuir fini s'utilise pour la fabrication d'articles de maroquinerie dans l'atelier maroquinier du même Centre qui est bien équipé. Cette petite tannerie, avec trois ouvriers, est équipé avec un petit foulon, une coudreuse, une machine à lisser et d'outils simples pour le finissage du cuir à main. Il y a assez d'espace pour le séchage et le stockage des cuirs tannés. La qualité du cuir manufacturé par cette petite tannerie est très irrégulière, ne satisfaisant que partiellement les exigences des maroquiniers qui manufacturent des articles assez variés pour le commerce touristique, la ligne principale de production à l'atelier maroquinier du Centre des Métiers d'Art.

4. Dans plusieurs villes au Niger des groupes de primitives tanneries traditionnelles existent. Ceux-ci sont situés dans une zone spécifique de chaque ville, où travaillent un nombre non déterminé de tanneurs artisanaux, d'une manière extrêmement primitive. La production de ces petites unités est surtout axée sur du cuir de peaux de mouton de qualité basse, tanné au végétal ainsi que des quantités très limitées de cuir bovin, utilisant des cuirs bruts de très mauvaise qualité. Le cuir manufacturé s'utilise par des maroquiniers locaux pour produire différents articles de cuir requis par le marché local.

Il semble cependant, qu'aucune coopération n'existe entre ces tanneurs traditionnels, même si leur "trou" de tannage se trouve côte à côte.

Des tanneries traditionnelles du type décrit se trouvent surtout à Niamey, à Tessaoua, à Zinder, à Agadez et à Tahoua. Leur production totale est estimée à environ 100,000 peaux par an, principalement des peaux de mouton.

5. Un projet pour l'implantation d'une nouvelle tannerie à Niamey a été élaboré par FRIDA en 1980, prévoyant une capacité de production proposée de

400,000 peaux de chèvre,
400,000 peaux de mouton, et
50,000 cuirs bovins,

la plupart en wet-blue ou en stain pour l'exportation. Une portion bien limitée de cuir fini est prévue, à savoir, annuellement:

13,000 peaux de chèvre
5,000 peaux de mouton, et
700 cuirs bovins.

Ce projet est actuellement de nouveau à l'étude par le Ministère de Mines et de l'Industrie et par le BDRN. Aucune décision n'a encore été prise.

D. Fabrication de chaussures

Depuis la fermeture récente de l'usine de chaussures BATA à Niamey, aucune production industrielle de chaussures n'existe au Niger. Les coûts de production étant relativement élevés au Niger - les prix des chaussures ne pouvant plus rivaliser avec ceux des usines BATA des pays voisins (Nigeria et Côte-d'Ivoire) - l'usine dut fermer ses portes.

Une certaine quantité assez limitée de sandales avec le haut en cuir, est produite dans des différentes régions du pays par des unités artisanales fabriquant des chaussures. Il semble cependant, que le prix des chaussures en cuir est trop élevé pour la plupart des consommateurs du marché local. Une portion très grande des chaussures consommés au Niger sont celles en matériaux non-cuir, du type "Thong" (lanière).

Les importations de chaussures en cuir à un prix relativement élevé, équivalaient en 1981 à un montant total de 226 millions F.CFA, alors qu'en 1982 les importations s'élevaient à 156 millions F.CFA.

E. Manufacture d'articles de maroquinerie

Il est notable qu'il existe au Niger une production relativement importante de différents articles en cuir. La compétence des maroquiniers dans la technique de produire ces articles est bien développée. Le manque de cuir tanné (et fini) de qualité acceptable et convenable pour la fabrication de tels articles est le facteur limitant le plus grave.

Le Centre des Métiers d'Art à Niamey possède un atelier de maroquinerie assez large et bien équipé au centre de Niamey. Les articles manufacturés sont: des sacs à main, des ceintures, de petits articles divers, et ainsi de suite. Cependant le centre produit aussi des boîtes et des caisses en bois, couvertes en cuir ornémenté, des malles, des poufs, etc., soit en plein cuir de peau de mouton, en chèvre ou en cuir reptile. L'atelier est actuellement aidé par un expert français spécialisé dans la manufacture d'articles en cuir.

Ce centre organisé comme une coopérative, avec plus de 20 entrepreneurs y participant, est une société d'état. Des négociations sont en cours pour la transformation du centre en une société mixte. Une salle d'exposition et la boutique du centre se trouvent près des ateliers. Les clients sont surtout des touristes visitant le Musée National situé juste à côté du centre.

A Maradi il existe un atelier de maroquinerie, établi en 1984 dans de nouveaux bâtiments non loin de la tannerie SONITAN; implanté et financé par un programme d'assistance bilatérale du Canada. Le lay-out de l'atelier est moderne. Il est bien équipé avec des machines et de l'équipement nouveaux qui se nécessitent pour la fabrication d'articles en cuir, des sandales en cuir incluses. Cependant pour faute d'une décision de la part des autorités nigériennes concernées sur la forme juridique du centre, le centre ne travaille pas du tout. Le personnel n'est plus présent et les machines sont en danger de s'abîmer par manque de soins à cause du climat assez exigeant de Maradi.

Le programme bilatéral du Canada prévoit une assistance supplémentaire, sous condition que la forme juridique du centre soit bien définie, pour une période de deux ans afin de former le personnel et de faire fonctionner le centre d'une façon efficace. Le manque de décision sur ce point spécifique a comme conséquence que le centre est vraiment paralysé, ce qui représente une perte économique considérable et empêche le développement harmonieux du secteur maroquinier du pays. Une solution à ce problème doit être trouvée pour permettre l'utilisation efficace des installations modernes de Maradi.

Un autre atelier de maroquinerie plus petit existe à Maradi, à savoir un atelier manufacturant des articles en cuir ainsi que des appareils orthopédiques, sous la direction d'une organisation religieuse américaine.

De nombreux ateliers artisanaux produisant des articles en cuir pour le marché local et pour le commerce touristique sont établis dans plusieurs villes du pays. L'atelier du Musée à Niamey avec sa production typique, peut être considéré comme représentant de ce groupe d'ateliers. Quelques uns de ces ateliers, par exemple ceux existant à Zinder, sont maintenant organisés sous forme de coopérative. Un des problèmes principaux du secteur artisanal est la qualité très variable et souvent basse du cuir de peaux de mouton utilisé de préférence pour les articles manufacturés.

III. PROBLEMES DU SECTEUR

A. Matières premières

La qualité des cuirs obtenus des races bovines traditionnelles du Niger est fréquemment dégradée par des défauts ante-mortem et post-mortem. La qualité des peaux de mouton et des peaux de chèvre est en général considérée assez bonne, en tout cas meilleur que celle des cuirs bovins.

Un problème important affectant notablement l'économie du secteur entier est la non-collecte d'une part considérable des cuirs bovins et en particulier, des peaux de mouton disponibles.

Le déstockage des bovins effectué en 1984 à la suite de la période de sécheresse de l'année précédente, a résulté en une augmentation notable de la disponibilité de cuirs bovins au Niger. Cependant pour l'année prochaine on prévoit une réduction considérable des abattages résultant du réstockage actuel et conséquemment, aussi une réduction significative des cuirs bovins disponibles.

B. Secteur de l'industrie du cuir

Un problème constitue la presque non-utilisation pour le tannage local des cuirs bovins disponibles dans le pays. La plupart des cuirs sont exportés (comme exportation enregistrée ou non-enregistrée) à l'état brut ou utilisés aux fins autres que pour la fabrication du cuir tanné.

L'utilisation actuelle des peaux de mouton disponibles en quantités importantes, est aussi assez limitée. Environ dix pour cent seulement des peaux de mouton disponibles est tanné par des tanneries traditionnelles, le reste est exporté en état brut ou utilisé dans le pays même à l'état non-tanné.

A peu près 50 pour cent des peaux de chèvre disponibles au Niger sont tannées et exportées à l'état wet-blue ou à l'état stain, ainsi créant une valeur ajoutée additionnelle et d'avantage d'emploi.

C. Fabrication de chaussures

Le problème le plus grave de ce secteur spécifique au Niger semble être le coût de production à l'échelle industrielle qui est trop élevé pour qu'une telle production puisse être rentable et puisse ensuite rivaliser avec des chaussures importées bon marché.

Vu le pouvoir d'achat très bas de la majeure partie de la population, des chaussures simples en matériaux autres que du cuir sont ceux qui sont demandées de préférence dans le marché local.

D. Secteur de la maroquinerie

La qualité variable du cuir tanné et fini utilisé pour la fabrication d'articles divers dans les unités artisanales ainsi que dans les ateliers semi-industriels étant en opération, est un facteur important.

Le fait que le Centre des Métiers d'Art installé en 1984 à Maradi, n'est pas en état de marche, est un problème sérieux. Celui-ci est bien équipé et pourrait être mis en opération dans un délai assez bref - il faudrait seulement régler la question de la forme juridique.

IV. RECOMMANDATIONS

A. Matières premières

Il faudra suivre et examiner de manière systématique et continuée, la qualité des cuirs bruts et tannés obtenus de la nouvelle race bovine AZAWAK, développée à la Station Sahélienne Expérimentale de l'Elevage à Toukounous. Il est présumé que la qualité de ces cuirs sera notablement meilleure que celle des cuirs obtenus des bovins des races traditionnelles.

Il est recommandé d'établir un programme d'action permettant de définir les résultats obtenus des cuirs bruts et tannés.

Egalement, il faudrait entreprendre des actions similaires en ce qui concerne les peaux de chèvre de la race "chèvre rousse" en développement au Centre caprin de Maradi.

B. Secteur de l'industrie du cuir

La considération de l'exécution d'un projet d'assistance technique par l'ONUDI ayant pour but l'amélioration de la qualité du cuir tanné et fini de la petite tannerie existant auprès du Centre des Métiers d'Art à Niamey est recommandée.

Les détails du projet proposé sont présentés à l'Annexe VIII.

L'extension prévue des activités de la tannerie SONITAN à Maradi qui inclut la provision d'équipement adéquat pour le département du finissage du cuir, aurait certainement une valeur considérable affectant positivement le développement futur du secteur cuir au Niger. De l'appui approprié doit être donné à une telle extension.

Le projet visant à l'implantation d'une nouvelle tannerie-mégisserie à Niamey, doit être évalué attentivement, en tenant compte des données connues concernant la disponibilité réelle des matières premières, cuirs et peaux nécessaires pour la production suggérée, ainsi que des possibilités de commercialisation des cuirs et peaux semi-fini prévues.

C. Fabrication de chaussures en cuir

Les conditions au Niger ne sont à présent pas favorables pour la fabrication de chaussures en cuir. En conséquence, aucune recommandation ne sera faite à ce sujet.

D. Secteur de la maroquinerie

Il est fortement recommandé de donner priorité à ce qu'une solution pratique et rapide soit trouvée pour permettre la mise en opération du Centre des Métiers d'Art à Maradi dans un délai aussi bref que possible. Ce serait grand dommage de laisser ce nouveau atelier de maroquinerie, si bien équipé et situé, au chômage. Tous les efforts et tout l'investissement déjà fait seront complètement perdus si aucune action constructive n'est prise dans un proche avenir.

E. Pour le secteur en général

Le but doit être d'intensifier et d'exécuter avec plus d'efficacité l'évaluation systématique et coordonnée de données statistiques et de la documentation technique, économique et commerciale couvrant le secteur du cuir intégral afin d'obtenir une utilisation optimale de l'information sectorielle existant réellement dans le pays ainsi que

dans d'autres pays d'intérêt particulier pour le secteur de l'industrie du cuir et annexes au Niger.

Il ne paraît pas nécessaire de créer une nouvelle unité spécialisée dans l'information et la documentation de ce secteur - de la matière première jusqu'à la commercialisation des produits en cuir - pour le marché local et pour l'exportation. Il serait cependant impératif de décider quelle organisation nationale doit être l'unité responsable de coordonner ces activités. Si le Gouvernement le désire, l'ONUDI serait en mesure de fournir l'expertise et l'assistance spécialisée relative à cette question.

NATIONS UNIES



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ONUDI

Le 10 mai 1985

PROJET DANS LA REGION AFRICAINE

DESCRIPTION DE POSTE

RP/RAF/85/610/11-02/31.7.D

Désignation du poste Consultant spécialiste de l'industrie du cuir

Durée de la mission Six semaines

Date d'entrée en fonctions Juillet 1985

Lieu d'affectation Tunis, Bamako, Ouagadougou et Niamey. Deux jours en Tunisie, une semaine au Mali, une semaine au Burkina Faso, deux semaines au Niger et environ une semaine à Vienne.

But du projet Evaluer le potentiel de l'industrie du cuir et des produits en cuir dans les pays en développement en Afrique et établir les mesures à prendre pour accélérer le développement intégré de ce secteur dans chacun des pays mentionnés ainsi que la coopération entre eux à une fin salutaire pour le développement de ce secteur industriel dans toute l'Afrique.

Attributions Le consultant devra voyager en Tunisie, au Mali, au Burkina Faso et au Niger avec le consultant en industries du cuir sous le poste 11-54. Ils travailleront en étroite collaboration avec les autorités compétentes des Gouvernements respectifs, avec les représentants du commerce et de l'industrie ainsi qu'avec les instituts de recherche et de formation.

Le consultant doit aussi travailler en étroite coopération avec le coordonnateur du projet et aura, en particulier, les fonctions suivantes:

Sur le terrain:

1. Récolter des informations des diverses institutions du Gouvernement et de l'industrie, d'organisations commerciales et d'entreprises industrielles concernant la situation actuelle dans les sections: cuirs et peaux, cuir tanné et produits en cuir, produits chimiques pour tanneries, pièces de rechange, des organisations du commerce, modèles et marketing, opportunités de formation etc. Ceci permettra une évaluation des ressources existantes, structurelles et physiques, ainsi que le potentiel du pays en considération.

Toutes candidatures ou communications relatives à cette description de poste devront être adressées à:

Section de recrutement du personnel affecté aux projets, Division des opérations industrielles

ANNEXE I (2)

Au siège de l'ONUDI

2. Basé sur les informations disponibles à l'ONUDI, compiler des données similaires sur les autres pays francophones en Afrique n'ayant pas fait partie des investigations sur le terrain;
3. élaborer des propositions concrètes concernant des structures d'organisation, l'amélioration des cuirs et peaux, la réhabilitation de l'industrie existante, l'implantation de nouvelles unités de production, des produits chimiques, des pièces de rechange et la fabrication d'auxiliaires ainsi que le marketing, élaborer des projets individuels d'assistance technique comme jugé utile pour promouvoir le secteur du cuir dans les pays francophones d'Afrique;
4. aider le coordonnateur du projet dans l'intégration et l'évaluation du matériel concernant les pays francophones en Afrique en relation avec les plans guides à élaborer au niveau d'un pays ou d'une sous-région ainsi que pour toute la région africaine.

Le consultant doit aussi préparer un rapport technique profilant les conclusions de sa mission ainsi que ses recommandations sur les mesures efficaces à prendre.

Formation et expérience requises:

Spécialiste de l'industrie du cuir d'un niveau élevé, familier avec les principales caractéristiques de l'industrie du cuir en Afrique, ayant de l'expérience dans le planning de l'industrie et du bon savoir-faire technique.

Connaissances linguistiques:

Anglais et français

Renseignements complémentaires:

Pendant les deux dernières décades, une restructuration importante de l'industrie mondiale du cuir et des produits en cuir a eu lieu. En général, les pays en développement ne sont plus, comme autrefois, seulement des producteurs et fournisseurs des matières premières mais sont devenus des producteurs et exportateurs de cuir fini et semi-fini de même que de chaussures et de produits en cuir. Il est probable que cette tendance continuera quoiqu'un peu plus lentement.

Il y a, quand même, quelques aspects peu favorables dans ce développement. Dans beaucoup de pays en développement les capacités du traitement et de la fabrication ont été augmentées sans, en même temps, améliorer les méthodes de l'agriculture, de l'abattage, de la conservation et du rassemblement des cuirs et peaux et développer des compétences sur place aux différents niveaux et introduire un bon système d'acquisition de produits chimiques et de pièces de rechange à temps. Très souvent la complexité de la commercialisation des produits finals a été vastement sous-estimée comparée avec celle des matières premières.

C'est pourquoi beaucoup d'usines n'opèrent en utilisant qu'une partie de leurs capacités.

ANNEXE I (3)

Toutefois, l'aspect le moins favorable de ce développement autrement positif est que malgré son potentiel considérable, l'industrie du cuir dans de nombreux pays en développement, même dans des régions entières comme la région africaine, ne participaient que rarement aux changements dans le processus de production et de la restructure commerciale mentionnées ci-dessus.

Pour plusieurs raisons, les chiffres suivants ne devraient être employés que prudemment, mais ils reflètent la situation actuelle:

La région africaine tient en bétail près de 15 pour cent de bovins, 13 pour cent d'ovins et 30 pour cent de caprins et porte moins de 5 pour cent de la production mondiale de chaussures en cuir. L'exportation est même moins étendue:

5 pour cent de l'exportation dérive de pays en développement et même moins de 1 pour cent du commerce mondial de chaussures en cuir. Actuellement, il y a plusieurs pays en développement qui fabriquent et/ou exportent plus que l'Afrique entière.

Pendant la Troisième Consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir tenue à Innsbruck (Autriche) du 16 au 19 avril 1984 on a bien noté la brèche entre quelques régions et d'autres pays industrialisés et ceux en développement autant que:

"La troisième Consultation a conclu qu'une approche par programmes intégrées à l'échelon national, adaptée comme il convient pour tenir compte des besoins particuliers des divers pays en développement, pourrait constituer un cadre approprié pour la coopération internationale en vue d'exploiter au maximum le potentiel de l'industrie des cuirs et peaux bruts et du cuir préparé et des articles en cuir.

Afin de contribuer à la réalisation des programmes de développement intégré susmentionnés, l'ONUDI devrait, en collaboration avec les institutions et organismes concernés:

Evaluer le potentiel de ce secteur industriel dans les différents pays en développement, en mettant un accent particulier sur les pays moins avancés et sur ceux ayant des besoins particuliers afin de leur permettre d'utiliser plus efficacement leurs capacités dans ce secteur.

L'ONUDI, en collaboration avec les institutions et organismes appropriés, devrait aider les pays en développement à élaborer des programmes pour la fabrication de produits auxiliaires de l'industrie de la chaussure aux échelons national, sous-régional, régional ou interrégional, selon le besoin. L'ONUDI et les organismes appropriés devraient s'attacher à faire participer à ces programmes les partenaires éventuels des pays développés et des pays en développement. Il faudrait accorder l'attention voulue à la capacité d'absorption, actuelle et potentielle, des marchés régionaux et à la coopération entre partenaires commerciaux régionaux.

ANNEXE I (4)

Compte tenu des objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que de la situation de l'industrie du cuir et des articles en cuir dans cette région, le Conseil du développement industriel devrait envisager d'organiser une consultation régionale africaine, précédée de la réunion d'un groupe d'experts chargé de déterminer les domaines se prêtant à une coopération internationale. Cette méthode pourrait être appliquée aux autres régions, si nécessaire."

La réunion officieuse d'experts de pays africains qui eut lieu à Vienne le 10 et 11 décembre 1984 a soutenu la proposition de préparer une étude sur les meilleures mesures à prendre pour accélérer le développement du secteur du cuir et des produits en cuir dans la région et a donné des recommandations sur la méthodologie pour préparer l'étude en question et sa portée. Cette étude constituera une documentation complémentaire pour la conférence régionale proposée sur l'industrie du cuir et des produits en cuir en Afrique, projetée pour le début 1986 à Alexandrie (Egypte).

ANNEXE II

A. Volumes des troupeaux au Niger

(Source: Annuaire de production
de la FAO, Vol. 37, 1983)

[Estimations, en 1000 têtes]

	<u>Bovins</u>	<u>Ovins</u>	<u>Caprins</u>
1974-46	2,497	2,216	5,420
1981	3,419	3,188	7,118
1982	3,487	3,315	7,295
1983	3,521	3,448	7,478

B. Production de cuirs et peaux estimée

(Source: Direction de l'Elevage, Niamey)

[En 1000 unités]

	<u>Cuirs bovins</u>	<u>Peaux de mouton</u>	<u>Peaux de chèvre</u>
1980	183	533	1,508
1981	212	616	1,540
1982	225	644	1,526
1983	251	716	1,616
1984	320	943	1,837

ANNEXE III (1)

Tableau no 9 : Conditionnement des cuirs et peaux, par catégorie et département.

Unité: millier de peaux.

P E R I O D E	AGADEZ			DIFFA			DOSSO			MARADI		
	Bovin	Mouton	Chèvre	Bovin	Mouton	Chèvre	Bovin	Mouton	Chèvre	Bovin	Mouton	Chèvre
1980	4,1	34,2	64,2	2,0	8,2	31,8	9,9	13,1	87,0	24,8	102,6	491,3
1981	4,2	28,0	57,2	2,2	9,2	33,4	12,5	12,7	83,4	26,3	113,4	415,4
1982	5,2	35,4	80,4	4,3	12,1	35,8	13,1	14,3	83,2	35,8	136,5	429,8
1983	4,2	37,5	78,9	2,1	13,5	35,1	16,6	18,9	103,9	42,6	151,7	464,0
1984	5,0	46,8	72,8	4,2	24,2	52,7	18,3	24,1	118,3	70,9	206,0	529,4
3 mois: 1983	1,1	8,8	18,8	0,5	1,8	4,7	3,5	3,8	24,2	12,2	31,4	100,7
1984	0,9	10,0	15,9	0,7	5,0	10,6	3,7	4,0	24,0	11,5	38,1	116,6
1985	0,5	12,3	12,6	0,9	6,5	11,7	6,2	10,6	33,4	10,7	38,7	115,3
6 mois: 1983	2,0	17,9	39,3	1,1	7,0	19,1	7,1	9,7	53,6	21,8	70,1	213,3
1984	2,1	21,5	36,9	1,4	9,6	22,5	7,8	9,7	57,8	23,4	82,1	254,5
1985	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9 mois: 1983	2,9	27,4	57,3	1,4	8,9	23,5	11,6	14,0	80,5	31,8	104,8	336,9
1984	3,8	34,5	55,1	2,9	16,0	38,7	12,4	16,7	92,6	51,4	148,2	395,5
1985	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1982: 1er trim.	1,2	7,4	15,5	0,9	2,2	6,2	3,1	2,7	16,7	8,3	28,1	102,5
2ème trim.	0,9	8,6	16,4	1,2	3,1	8,5	3,2	4,5	24,2	8,2	33,8	111,8
3ème trim.	1,6	9,5	24,7	1,2	2,7	10,9	3,2	3,5	23,1	9,0	34,7	108,6
4ème trim.	1,4	10,0	23,9	0,9	4,0	10,2	3,6	3,6	19,3	10,4	39,9	107,0
1983: 1er trim.	1,1	8,8	18,8	0,5	1,8	4,7	3,5	3,8	24,2	12,2	31,4	100,7
2ème trim.	1,0	9,5	18,0	0,3	1,9	4,4	4,5	4,3	27,0	10,0	34,8	123,7
3ème trim.	0,8	9,1	20,5	0,6	5,2	14,4	3,6	5,9	29,4	9,5	38,6	112,6
4ème trim.	1,3	10,1	21,6	0,7	4,6	11,7	5,0	4,9	23,4	10,8	46,9	127,0
1984: 1er trim.	0,9	10,0	15,9	0,7	5,0	10,6	3,7	4,0	24,0	11,5	38,1	116,6
2ème trim.	1,2	11,5	21,1	0,7	4,7	11,9	4,2	5,7	33,8	11,9	44,1	137,9
3ème trim.	1,7	10,0	18,2	1,5	6,4	16,2	4,6	7,1	34,8	28,0	66,0	141,0
4ème trim.	1,2	15,3	17,7	1,3	8,2	14,0	5,9	7,4	25,7	19,5	57,8	133,9
1985: 1er trim.	0,5	12,3	12,6	0,9	6,5	11,7	6,2	10,6	33,4	10,7	38,7	115,3

ANNEXE III (2)

Tableau no 9 : Conditionnement des cuirs et peaux, par catégorie et département (suite).

Unité: millier de peaux.

P E R I O D E	NIAHEY			TAHOUA			ZINDER			TOTAL		
	Bovin	Mouton	Chèvre	Bovin	Mouton	Chèvre	Bovin	Mouton	Chèvre	Bovin	Mouton	Chèvre
1980	53,4	114,8	178,0	30,5	122,4	289,2	58,2	138,1	366,6	182,9	533,3	1.508,0
1981	68,7	152,2	219,2	34,4	134,1	336,7	63,8	166,3	394,6	212,2	616,0	1.539,8
1982	69,6	176,7	246,7	36,1	115,3	272,6	60,5	153,9	377,5	224,6	644,3	1.525,9
1983	80,6	187,4	255,6	38,3	133,6	320,4	66,3	173,6	358,1	250,7	716,2	1.616,1
1984	85,0	256,0	282,4	47,2	167,0	328,3	89,7	219,0	452,7	320,3	943,1	1.836,5
3 mois: 1983	19,2	36,8	53,3	6,9	16,1	78,0	16,5	35,3	71,6	60,1	134,0	301,3
1984	18,0	50,4	59,6	8,0	27,5	54,6	18,0	43,1	92,3	60,8	178,0	373,5
1985	29,6	74,0	68,0	14,4	43,1	82,1	12,6	45,1	106,7	75,0	230,3	429,7
6 mois: 1983	38,0	83,9	115,9	15,6	54,7	129,3	32,6	84,9	164,8	118,0	328,1	735,1
1984	34,8	107,8	128,8	17,1	57,3	137,0	37,5	93,5	202,9	124,3	381,5	840,3
1985	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9 mois: 1983	59,3	134,6	196,2	27,8	91,8	223,8	48,2	119,3	248,0	183,0	500,8	1.166,2
1984	58,1	191,6	218,1	31,9	121,1	249,5	65,1	163,3	332,0	225,7	688,4	1.381,4
1985	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1982: 1er trim.	14,0	32,2	45,1	4,3	12,0	23,2	15,6	35,8	79,0	47,4	120,4	287,9
2ème trim.	16,9	38,5	56,7	10,4	30,3	84,2	16,7	37,5	101,7	57,5	156,4	403,5
3ème trim.	18,4	57,8	75,9	9,1	32,4	81,8	16,5	34,5	90,5	59,1	175,0	415,5
4ème trim.	20,3	48,3	68,9	12,3	40,6	83,4	11,7	46,1	106,3	60,6	192,6	418,9
1983: 1er trim.	19,2	36,8	53,3	6,9	16,1	28,0	16,5	35,3	71,6	60,1	134,0	301,3
2ème trim.	21,3	50,8	80,4	12,2	37,2	94,6	15,6	34,4	83,1	65,0	172,8	431,1
3ème trim.	18,8	47,0	62,5	8,7	38,6	101,2	16,0	49,6	93,2	58,0	194,0	433,9
4ème trim.	21,3	52,7	59,4	10,6	41,8	96,6	18,1	54,4	110,2	67,7	215,4	449,8
1984: 1er trim.	18,0	50,4	59,6	8,0	27,5	54,6	18,0	43,1	92,3	60,8	178,0	373,5
2ème trim.	16,9	57,4	69,2	9,1	29,8	82,4	19,5	50,4	110,6	63,5	203,5	466,9
3ème trim.	23,3	83,9	89,4	14,8	63,8	112,5	27,7	69,8	129,0	101,4	306,9	541,1
4ème trim.	26,9	64,4	64,2	15,3	45,9	78,8	24,5	55,7	120,8	94,6	254,7	455,1
1985: 1er trim.	29,6	74,0	68,0	14,4	43,1	82,1	12,6	45,1	106,7	75,0	230,3	429,7

Source: Direction de l'Elevage.

ANNEXE IV (1)

Tableau no 8 : Abattages contrôlés, nombre de têtes par département.

Unité: tête

PERIODE	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIANEY	TAHOUA	ZINDER	NIGER
	BOVINS							
1980	2.168	1.572	6.479	8.840	32.168	10.806	8.776	70.809
1981	2.037	1.709	6.959	9.066	50.547	11.468	8.214	89.910
1982	1.795	2.595	7.606	10.972	50.534	12.787	8.129	94.418
1983	1.650	1.160	9.526	11.048	57.113	14.547	9.779	104.823
1984	1.853	1.244	10.589	13.604	56.530	14.725	11.871	110.416
3 mois: 1983	513	321	2.137	3.033	14.529	3.684	2.538	26.755
1984	537	385	2.348	3.736	13.569	3.457	2.664	26.696
1985	363	544	3.533	3.343	20.851	4.470	2.531	35.635
6 mois: 1983	873	543	4.320	5.380	29.043	7.997	5.124	53.280
1984	987	750	4.567	6.952	25.190	6.703	5.872	51.021
1985								
9 mois: 1983	1.132	844	6.322	7.452	22.059	10.535	5.744	75.128
1984	1.384	975	7.085	9.823	37.810	9.827	8.852	75.756
1985								
1982: 1er trim.	587	750	1.767	2.580	12.640	2.889	2.187	23.400
2ème trim.	482	836	1.756	2.782	11.803	3.637	2.043	23.339
3ème trim.	304	624	1.750	2.404	11.596	2.237	1.606	20.521
4ème trim.	422	385	2.333	3.206	14.495	4.024	2.293	27.158
1983: 1er trim.	513	321	2.137	3.033	14.529	3.684	2.538	26.755
2ème trim.	360	222	2.183	2.347	14.514	4.313	2.586	26.525
3ème trim.	259	301	2.042	2.072	13.016	2.538	1.620	21.848
4ème trim.	518	316	3.164	3.596	15.054	4.012	3.035	29.695
1984: 1er trim.	537	385	2.348	3.736	13.569	3.457	2.664	26.696
2ème trim.	450	365	2.219	3.216	11.621	3.246	3.208	24.325
3ème trim.	397	225	2.518	2.871	12.620	3.124	2.980	24.735
4ème trim.	469	269	3.504	3.781	18.720	4.898	3.019	34.660
1985: 1er trim.	363	544	3.533	3.343	20.851	4.470	2.531	35.635

ANNEXE IV (2)

Tableau no 8 : Abattages contrôlés, nombre de têtes par département (suite).

Unité: tête

PERIODE	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAHEY	TANOUA	ZINDER	NIGER
	O V I N S							
1980	30.113	5.897	6.349	20.042	56.755	28.798	15.065	163.019
1981	21.622	6.099	4.679	21.853	77.824	24.097	17.101	173.275
1982	25.810	6.068	6.499	25.205	98.717	30.524	18.497	211.320
1983	30.221	5.366	8.634	28.030	113.129	32.845	24.260	242.485
1984	38.259	9.975	10.905	38.593	143.389	46.139	33.226	320.486
3 mois: 1983	6.930	1.476	2.059	7.123	21.283	6.422	5.188	50.481
1984	8.316	1.768	1.870	6.485	29.655	8.648	6.116	62.860
1985	11.554	2.944	4.658	13.169	39.561	14.492	10.317	96.695
6 mois: 1983	14.454	2.493	3.991	14.477	52.314	13.822	12.000	113.551
1984	18.057	3.922	4.550	15.264	64.169	18.723	14.216	138.901
1985								
9 mois: 1983	21.818	3.609	6.603	20.985	82.461	20.279	17.741	173.496
1984	26.230	6.297	7.769	25.034	103.859	29.474	22.261	220.924
1985								
1982: 1er trim.	6.459	1.326	1.283	4.747	20.371	6.869	3.830	44.885
2ème trim.	6.651	1.791	1.959	6.500	23.422	8.442	4.362	53.127
3ème trim.	6.502	1.264	1.859	7.723	31.852	8.458	4.891	62.549
4ème trim.	6.198	1.687	1.398	6.235	23.072	6.755	5.414	50.759
1983: 1er trim.	6.930	1.476	2.059	7.123	21.283	6.422	5.188	50.481
2ème trim.	7.524	1.017	1.932	7.354	31.031	7.400	6.812	63.070
3ème trim.	7.364	1.116	2.612	6.508	30.147	6.457		59.945
4ème trim.	8.403	1.757	2.031	7.045	30.668	12.566		68.989
1984: 1er trim.	8.316	1.768	1.870	6.485	29.655	8.648		62.860
2ème trim.	9.741	2.154	2.680	8.779	34.514	10.075	6.078	76.041
3ème trim.	8.173	2.375	3.219	9.770	39.690	10.751	8.045	82.023
4ème trim.	12.029	3.678	3.136	13.559	39.530	16.665	10.965	99.562
1985: 1er trim.	11.554	2.944	4.658	13.169	39.561	14.492	10.317	96.695

ANNEXE IV (3)

Tableau no 8 : Abattages contrôlés, nombre de têtes par département (suite).

Unité: tête

PERIODE	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TANOUA	ZINDER	NIGER
	CAPRINS							
1980	56.546	24.818	51.561	131.964	89.369	82.404	134.717	571.381
1981	50.363	25.063	46.058	129.737	113.160	83.194	135.542	583.117
1982	64.885	24.079	42.944	125.853	116.769	74.908	123.017	572.455
1983	68.331	19.980	49.921	126.284	120.238	82.102	119.772	586.628
1984	61.594	26.269	61.267	132.858	122.121	83.091	142.390	629.590
3 mois: 1983	15.482	3.877	11.789	30.487	25.897	13.576	25.031	126.139
1984	14.318	5.417	13.126	31.805	24.353	15.902	29.008	133.929
1985	11.657	5.182	15.291	31.022	26.212	21.529	36.288	147.181
6 mois: 1983	30.994	8.005	22.540	66.719	62.051	37.798	60.313	288.420
1984	29.593	12.185	31.785	68.956	53.105	40.237	67.238	303.189
1985								
9 mois: 1983	46.851	14.211	39.015	96.647	96.000	62.108	91.229	448.061
1984	45.371	20.186	48.838	101.190	89.114	64.991	105.291	474.981
1985								
1982: 1er trim.	13.168	4.334	9.006	29.004	18.504	10.563	27.597	112.176
2ème trim.	13.311	6.104	13.910	34.423	32.100	22.037	33.771	155.656
3ème trim.	19.847	7.706	12.330	32.553	37.868	24.111	32.221	166.636
4ème trim.	18.559	5.935	7.698	29.873	28.297	18.197	29.428	137.987
1983: 1er trim.	15.482	3.877	11.789	30.487	25.897	13.576	25.031	126.139
2ème trim.	15.512	4.128	10.751	36.232	36.154	24.222	35.282	162.281
3ème trim.	17.857	6.206	16.475	29.928	33.949	24.310	30.916	159.641
4ème trim.	19.480	5.769	10.906	29.637	24.238	19.994	28.543	138.567
1984: 1er trim.	14.318	5.417	13.126	31.805	24.353	15.902	29.008	133.929
2ème trim.	15.275	6.768	18.659	37.151	28.752	24.335	38.320	169.260
3ème trim.	15.778	8.001	17.053	32.234	36.009	24.754	37.963	171.792
4ème trim.	16.223	6.083	12.429	31.668	33.007	18.100	37.099	154.609
1985: 1er trim.	11.657	5.182	15.291	31.022	26.212	21.529	36.288	147.181

ANNEXE V

A. Exportation de cuirs et peaux bruts du Niger

(Source: Société Nigérienne de Collecte des
Cuirs et Peaux, SNCP, Niamey)

[En 1000 unités]

	Cuirs <u>bovins</u>	Peaux <u>de mouton</u>	Peaux <u>de chèvre</u>
1980	41	282	725
1981	33	365	998
1982	51	209	1,318
1983	43	220	1,019
1984	47	265	547

B. Ventes locales de cuirs et peaux bruts

(Source: SNCP, Niamey)

[En 1000 unités]

	Cuirs <u>bovins</u>	Peaux <u>de mouton</u>	Peaux <u>de chèvre</u>
1980	--	3.0	694
1981	--	13.0	569
1982	--	--	781
1983	--	0.4	805
1984	--	0.3	815

Note: Les ventes locales de peaux de chèvre équivalent pratiquement à la quantité de cuir tanné (au wet-blue et au stain) exporté par la SONITAN

ANNEXE VI

NIGER

Prix des cuirs et peaux bruts à l'exportation

(Source: SNCP, Niamey)

(En F CFA/pièce)

[1972 - 1984]

	<u>Peaux de mouton</u>	<u>Peaux de chèvre</u>	<u>Cuirs bovins</u>
1972	486	302	1,436
1973	543	333	1,341
1974	550	326	1,006
1975	501	302	825
1976	494	450	1,311
1977	650	468	1,362
1978	727	422	1,717
1979	705	488	1,961
1980	766	666	2,042
1981	552	430	1,438
1982	507	440	1,126
1983	537	483	1,286
1984	514	500	2,024
<hr/>			
Prix moyen de 5 ans (1980-1984):	575	504	1,583

=====

ANNEXE VII

Chiffres en moyenne pour l'année 1984

(Source: SNCP, Niamey)

(Cuirs et peaux bruts)

	Poids par unité <u>(kg/peau)</u>	Prix par unité <u>(FCFA/peau)</u>	Prix par kg <u>(FCFA/kg)</u>
Cuirs bovins	4.83	2,024	419
Peaux de mouton	0.76	514	676
Peaux de chèvre	0,40	500	1,251

ANNEXE VIII (1)

PROJET PROPOSE

Pays: République du Niger

Titre du projet: Tannerie pilote de démonstration

But de développement: Valoriser au maximum des peaux de mouton et des cuirs bovins en les transformant en cuirs et peaux convenablement tannés et finis pour être utilisés à la fabrication de différents articles de maroquinerie

Améliorer nettement le tannage des peaux et cuirs traités dans les petites unités traditionnelles existantes dans plusieurs régions du pays.

Buts immédiats du projet: Améliorer notablement ainsi qu'assurer une régularité constante de la qualité des peaux de mouton tannées dans la tannerie existante auprès du Centre des Métiers d'Art à Niamey.

Former et perfectionner le personnel de cette tannerie dans tous les aspects du tannage (au végétal, au synthétique et au chrome), ainsi que dans la teinture et le finissage convenable des peaux de mouton destinées à la fabrication d'articles de maroquinerie.

Former et perfectionner le personnel de la tannerie également dans le tannage et le finissage de cuirs bovins pour les besoins du marché local, surtout du secteur de la maroquinerie.

Améliorer la production des petites unités de tannage traditionnel au Niger, contribuant ainsi à augmenter leur possibilités d'atteindre une situation économique meilleure.

Résultats espérés: Trois homologues nigériens (au moins) bien formés et perfectionnés dans le tannage moderne des peaux et des cuirs, ainsi que dans le finissage correct des cuirs résultants.

Des peaux de mouton tannées et finies d'une qualité telle qu'elle puisse satisfaire les exigences des maroquiniers nigériens manufacturant des articles de maroquinerie pour le marché local et touristique ainsi qu'éventuellement pour l'exportation.

ANNEXE VIII (2)

Des cuirs bovins finis, en quantités limitées, satisfaisant convenablement les exigences du marché local.

Une amélioration notable de la qualité et de la régularité des productions résultants des unités de tannage traditionnel du pays.

Components du projet:	<u>Personnel:</u>	Durée	Coût (en \$US)
	Un expert spécialisé en tannage et finissage de cuirs ovins et bovins	24 mois	168,000
	Un volontaire des Nations Unies, technicien en fabrication de cuir	18 mois	45,000
	<u>Equipement</u> additionnel pour compléter l'équipement déjà existant:		
	Equipement industriel de tannerie (écharneuse, dérayeuse, séchoir à infra-rouge, machine à plaquer (pour satiner et pour engrainer)		85,000
	Equipement d'essais et de contrôle		20,000
	Produits chimiques à importer		10,000
	Outils à main, documentation technique etc.		5,000
	Un véhicule pour le projet		10,000
	<u>Divers</u>		<u>7,000</u>
		Coût total:	\$US 350,000

Durée du projet: Deux ans.

Contribution du Gouvernement: A préciser

Renseignements complémentaires: A fournir

ANNEXE IX (1)

LISTE
DES PERSONNES CONTACTEES AU NIGER

P. N. U. D:

M. Semerdjian	Représentant Résident
Mme. Kornerup	Assistante du Représentant Résident
Mme. Degbey	Officier de Programme
M. Salem	Officier de Finance

Ministère des Mines et de l'Industrie:

Mme. Kané	Direction de l'Industrie
M. M. Kabeli	Expert en formation de l'ONUDI

Ministère du Plan:

M. Meissan	Bureau de Statistique
------------	-----------------------

Ministère du Développement Rural (MDR):

M. Maazou	Directeur de l'Elevage
-----------	------------------------

O. P. E. N.:

M. Iro Lawoli	Secrétaire Général, assurant l'interim du Directeur Général, M. Mahamadou Halibou (en mission à l'étranger)
M. J.-R. Teurlings	Conseiller Technique Principal de l'ONUDI, (Projet DP NER 83 004 SM, IO/INFR 31.3.L, Assistance à l'OPEN, Phase II)
M. A. Tutin	Conseiller en organisation et gestion, homologue du consultant pendant cette mission

Banque de Développement de la République du Niger:

M. Salifou Niandou	Direction de Développement
--------------------	----------------------------

ANNEXE IX (2)

Centre des Métiers d'Art à Niamey:

M. Saïdou Sibide Directeur du Centre
M. G. Perrin Expert en maroquinerie (OPEN)

Société Nigérienne de Collecte des Cuirs et Peaux (SNCP):

M. Ali Directeur

SONITAN:

M. Suleïman Gérant de la tannerie à Maradi
(le Directeur Général, M. Senat, était absent)

Station Sahélienne Expérimentale de l'Élevage (Bovin) [MDR]:

M. Moussa Abdoulaye Ingénieur de Techniques d'Élevage
à Toukounous (220 kms au nord de Niamey)

Centre Expérimental d'Élevage (Caprin, Chèvre rousse) [MDR]:

Directeur du Centre à Maradi